

1. Définition de la consistance du lot et de la location

Département	78
Superficie	596,25 ha
Communes de situation	Poigny-La-Forêt
Consistance	10eme Div : parcelles 1, 3 (pie) à 11 (pie) - 11eme Div : parcelles 1 à 7 (pie), 17 (pie), 18 (pie), 19 (pie), 28, à 30 - 12eme Div : parcelles 19 à 30
Engrillagements	Existants 6,60 ha 10eme Div : 6,60ha/03 (pie)
Limites : N	RF de la Loge Posée
E	Périmètre domanial
S	RF aux Loups
O	RF Etang de Guiperreux
Gibier autorisé	Tous gibiers, sauf cerfs mâles de plus d'un an. Possibilité de délivrance au locataire de licences payantes pour les tirs des cerfs de plus d'un an
Maison forestière	Possibilité location par acte séparé de la MF de la Vignerie avec terrain forestier attenant
Equipements touristiques	Equipements touristiques situés dans le lot ou le traversant : sentiers de randonnées pédestres, piste cyclable, pistes équestres, aires de stationnement
Zone de « Non tir »	Néant
Agent responsable du lot :	Alain VANSON 3 Rue de Groussay 78120 RAMBOUILLET 06.17.11.53.34 Courriel : alain.vanson@onf.fr

2. Conditions particulières de l'exercice de la chasse

Jours de chasse	6 jours de chasse, le lundi, sauf lorsqu'il est férié, et en dehors des périodes de vacances scolaires ; à partir du 1er octobre
Autre mode de chasse sur le lot et gibier concerné	Affût pour le chevreuil, de l'ouverture anticipée (1 ^{er} juin) jusqu'à l'ouverture générale de la chasse (mi-septembre).
Organisation des différents modes de chasse	<u>Chasse en « traque-affût »</u>
Nombre de chasseurs	25 fusils maximum
Plan de chasse	20 Chevrils – 4 JCB (jeunes cerfs ou biches) – 6 Biches – 2 Daguets – 2 C1 (cerf jusqu'à 10 cors) - Sangliers
Laissez-passer	15 en période de chasse
Suivi des prélèvements	Feuillet de déclaration et présence occasionnelle de l'agent responsable du lot au tableau
Traitement des viscères	Evacuation et traitement des viscères par une structure agréée
Protection de la biodiversité et pratiques de chasse	Existence 40 ha RBD RENECOF 11eme Div - Travaux d'entretien à la charge du locataire : ➔ prairies à gibier (fauchage annuel) - 11eme Div : parcelle 28 :0,9ha Le responsable du lot organisera la sécurité le long de la voie publique par la mise en place de panneaux triangulaires "Danger - Chasse en cours". Le responsable du lot devra réunir, à chaque journée, les participants pour rappeler les consignes de tir et de sécurité (organisation, rappel des angles de sécurité, connaissance des différents postes pourvus, comportement envers les autres usagers,...).